

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim**

**Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33

Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 2 : GESTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE  
MÉLUSINE DE ROSSALMEND - ANNÉE 2017**

En application de la convention du 14/10/1981 et de l'avenant n°1 du 09/01/2013, fixant les modalités de la participation financière de Wittelsheim à la gestion de l'école maternelle Mélusine de Rossalmend, la Commune de Staffelfelden a transmis le décompte des frais pour l'année 2017, lequel se solde par une charge nette de €. 195 282,52.

Compte tenu que 106 élèves, dont 37 de Wittelsheim, ont fréquenté cet établissement au cours de l'année scolaire 2016/2017, la participation de la Ville s'élève à €. 68 164,65, arrondi à €. 68 165.-.

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 4 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :**

- o d'accepter le décompte présenté au titre de l'année 2017,

- o d'arrêter la participation de la Ville à la gestion 2017 à €. 68 165.-,
- o d'imputer la dépense au budget 2018, fonction 211, nature 62878.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ... 09 ... 2018
	Publication - Notification ..... 06 JUIL 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Ville de WITTELSHEIM  
Finances  
GS

**GESTION DE L'ECOLE MATERNELLE ROSSALMEND**

**ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES**

**ANNEES 2014, 2015, 2016 & 2017**

LIBELLES	2014	2015	2016	2017
Matériel, outillage et mobilier	0.00	399.05	479.00	0.00
Travaux de bâtiment (grosses réparations)	0.00	0.00	0.00	18 328.89 *
Eau & assainissement	1 584.18	2 126.90	1 700.83	1 599.79
Electricité	2 910.59	3 558.16	3 271.85	3 178.93
Combustibles	24 725.97	26 880.07	26 054.98	20 142.41
Produits pharmaceutiques	0.00	0.00	0.00	0.00
Fournitures d'entretien ménager	0.00	0.00	0.00	0.00
Fournitures de petit équipement	0.00	79.94	29.99	0.00
Fournitures scolaires	4 220.05	3 742.29	3 397.81	2 437.72
Autres matières et fournitures	918.86	1 292.01	3 922.43	17 804.37
Crédit-bail	590.40	147.60	0.00	0.00
Locations mobilières	0.00	278.60	424.80	424.80
Entretien de bâtiment (à l'entreprise)	1 037.37	291.00	0.00	300.00
Entretien de matériel, outillage & mobilier	2 838.28	0.00	0.00	852.00
Maintenance	2 027.39	2 316.24	1 449.31	1 017.61
Assurances	785.48	964.94	984.36	984.60
Frais de transport	520.00	723.50	620.00	250.00
Téléphone/internet	629.64	600.83	586.00	832.63
Frais de nettoyage des locaux	637.63	1 225.76	1 225.76	1 225.76
Autres services extérieurs	720.00	720.00	840.00	840.00
Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions	122.00	122.00	122.00	122.00
Rémunérations du personnel permanent (brut)	117 982.00	153 995.00	142 651.00	132 870.00
Charges sociales	46 745.00	65 054.00	58 287.00	49 635.00
Autres charges de personnel	1 728.00	1 728.00	1 728.00	1 200.59
Médecine du travail	511.38	512.16	485.96	518.73
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>211 234.22</b>	<b>266 758.05</b>	<b>248 261.08</b>	<b>254 565.83</b>
Location des immobilisations	4 164.00	4 188.00	4 188.00	4 188.00
Remboursements de traitements	10 385.51	24 267.80	13 397.69	26 971.80
Recouvrements de frais de chauffage	8 432.64	7 188.84	5 716.08	6 908.04
Dotation au titre des instituteurs	2 808.00	2 808.00	2 808.00	2 808.00
Subventions d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds de compensation de la T.V.A.	0.00	0.00	65.46	78.58
Travaux en régie	0.00	0.00	0.00	18 328.89
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 790.15</b>	<b>38 452.64</b>	<b>26 175.23</b>	<b>59 283.31</b>
<b>A REPARTIR ENTRE WITTELSHEIM &amp; STAFFELFELDORN</b>	<b>185 444.07</b>	<b>228 305.41</b>	<b>222 085.85</b>	<b>195 282.52</b>
<b>REPARTITION DES ELEVES - WITTELSHEIM/TOTAL</b>	<b>29/108</b>	<b>39/121</b>	<b>34/108</b>	<b>37/106</b>
<b>PARTICIPATION DE WITTELSHEIM</b>	<b>49 795.17</b>	<b>73 586.04</b>	<b>69 915.92</b>	<b>68 164.65</b>

\* Travaux de mise en accessibilité de l'école



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT2\_28\_06\_1

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 3 : GESTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE INTERCOMMUNALE  
DE ROSSALMEND - ANNÉE 2017**

En application de la convention du 09/01/2013, fixant les modalités de la participation financière de Wittelsheim à la gestion de l'école élémentaire de Rossalmend, la Commune de Staffelfelden a transmis le décompte des frais pour l'année 2017, lequel se solde par une charge nette de €. 95 891,80.

Compte tenu que 170 élèves, dont 46 de Wittelsheim, ont fréquenté cet établissement au cours de l'année scolaire 2016/2017, la participation de la Ville s'élève à €. 25 947,19, arrondi à €. 25 947.- pour l'année 2017.

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :**

- d'accepter le décompte présenté au titre de l'année 2017,

- d'arrêter la participation de la Ville à la gestion 2017 à €. 25 947.-,
- d'imputer la dépense au budget 2018, fonction 212, nature 62878.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat ..... 09 JUIL. 2018
	Publication / Notification ..... 06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



VILLE DE WITTELSHEIM  
Finances  
GS

## GESTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ROSSALMEND

## ETAT DES CHARGES ET DES PRODUITS

ANNEES 2014, 2015, 2016 ET 2017

LIBELLES	2014	2015	2016	2017
Matériel, outillage et mobilier	0.00	0.00	0.00	1 309.40
Travaux de bâtiment (grosses réparations)	1 366.15	50 335.06*	0.00	22 564.67 **
Eau & assainissement	1 535.83	1 585.09	1 790.32	1 575.92
Electricité	2 704.93	2 851.39	3 101.48	2 792.23
Combustibles	19 423.87	21 130.26	20 471.53	15 826.23
Produits pharmaceutiques	0.00	0.00	0.00	0.00
Fournitures d'entretien ménager	0.00	0.00	0.00	0.00
Fournitures de petit équipement	0.00	99.99	82.60	0.00
Fournitures scolaires	2 007.22	4 576.43	3 489.52	4 301.94
Autres matières et fournitures	1 172.66	705.45	3 383.83	7 945.43
Crédit-bail	590.40	147.60	0.00	0.00
Locations mobilières	0.00	278.60	424.80	424.80
Entretien de bâtiment (à l'entreprise)	815.07	919.60	231.60	296.40
Entretien de matériel, outillage & mobilier	1 909.04	0.00	0.00	0.00
Maintenance	2 948.13	2 255.78	3 205.32	3 094.56
Assurances	755.63	916.72	935.17	947.18
Documentation générale	60.00	0.00	0.00	0.00
Personnel extérieur	0.00	600.00	0.00	0.00
Frais de transport	4 158.05	3 165.50	2 774.00	4 201.94
Téléphone	635.07	723.76	727.99	850.83
Frais de nettoyage des locaux	257.47	494.94	494.94	494.94
Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions	0.00	0.00	0.00	0.00
Rémunérations du personnel permanent (brut)	25 886.60	22 349.00	23 508.08	21 519.00
Charges sociales	11 079.00	9 388.00	10 588.00	9 130.00
Autres charges de personnel	408.00	408.00	408.00	592.50
Médecine du travail	85.23	85.36	86.34	86.87
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>77 798.35</b>	<b>123 016.53</b>	<b>75 703.52</b>	<b>97 954.84</b>
Location des immobilisations	334.68	336.84	336.84	336.84
Remboursements de traitements	7 413.49	0.00	5 463.87	0.00
Recouvrements de frais de chauffage	3 974.88	3 886.08	1 943.04	1 726.20
Dotation au titre des instituteurs	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds de compensation de la T.V.A.	1 643.09	215.32	8 772.09	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 366.14</b>	<b>4 438.24</b>	<b>16 515.84</b>	<b>2 063.04</b>
<b>A REPARTIR ENTRE WITTELSHEIM &amp; STAFFELFELDEN</b>	<b>64 432.21</b>	<b>118 578.29</b>	<b>59 187.68</b>	<b>95 891.80</b>
<b>REPARTITION DES ELEVES - WITTELSHEIM/TOTAL</b>	<b>46/156</b>	<b>49/163</b>	<b>56/178</b>	<b>46/170</b>
<b>PARTICIPATION DE WITTELSHEIM</b>	<b>18 999.24</b>	<b>35 646.23</b>	<b>18 620.84</b>	<b>25 947.19</b>

\* création nouvelle classe bilingue € 40 515.88

création salle de classe numérique € 9 819.18

\*\* isolation des combles

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT3\_28\_06\_1



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fablenne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 4 : GESTION DES ÉCOLES INTERCOMMUNALES AMÉLIE 2  
ANNÉE 2017**

**ÉTAT DE RÉPARTITION DES CHARGES**

Répartition des charges pour l'exercice 2017 selon convention du 21 août 1962 et effectif scolaire 2016/2017.

**A. ÉCOLE MATERNELLE AMÉLIÉ 2**

**Ventilation des dépenses cf. art. VI de la**  
convention, soit la dépense globale répartie au  
prorata du nombre d'élèves de chaque commune

**RICHWILLER**

**WITTELSHEIM**

€.	113 484,61	€	1 990,9581	x	31	=		61 719,70
	-----	=						
	57	€	1 990,9581	x	26	=		

51 764,91

Montant de la participation de la Ville de Wittelsheim aux frais de gestion de l'école intercommunale gérée par la Commune de Richwiller.

€. 51 764,91 (Fonction 211, nature 62878)

## B. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AMÉLIE 2

**Ventilation des dépenses cf. art. VI de la convention, soit la dépense globale répartie au prorata du nombre d'élèves de chaque commune**

€. 70 542,33	€ 801,6174	x 58 =	46 493,81
-----	=		
88	€ 801,6174	x 30 =	24 048,52

Montant de la participation de la Commune de Richwiller aux frais de gestion de l'école intercommunale gérée par la Ville de Wittelsheim.

€. 24 048,52 (Fonction 212, nature 74748)

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide de donner son accord au décompte présenté.**

### ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUIL 2018
	Publication - Notification	06 JUIL 2018

Le Maire



  
 POUR LE MAIRE  
 l'Adjointe déléguée  
 Pascaie ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



  
 Yves GOEPFERT

VILLE DE WITTELSHEIM  
Finances  
GS

ANNEXE 1

**GESTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE AMÉLIE 2**

**ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES**

**ANNEES 2015, 2016 ET 2017**

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
1641/6611	Amortissement emprunts (capital & intérêts)	--	--	--
218	Acquisition matériel & mobilier (montant ht)	--	--	--
2313	Travaux (montant ht - subventions)	2 001,60	9 794,85	--
60611	Eau et assainissement	541,07	277,78	559,45
60612	Electricité	1 454,13	1 779,70	1 105,56
60613	Chauffage (gaz)	22 294,40	18 234,05	13 531,62
60628	Produits pharmaceutiques	25,93	49,56	9,00
60631	Produits d'entretien ménager	577,28	1 219,39	1 305,75
60632/60633	Fournitures de petit équipement	4 462,25	2 283,63	495,87
60636/6068				
6064	Fournitures administratives	--	--	--
6067	Fournitures scolaires	1 538,96	1 663,86	997,11
6122	Crédit-bail mobilier (duplicopieur)	848,00	1 188,16	1 203,20
613	Locations mobilières	2 250,00	347,15	4 444,32
61521/61522	Entretien terrain et bâtiment	6 697,66	15 078,63	4 575,30
61558/6156	Entretien de matériel, outillage et mobilier	--	--	--
616	Assurances	--	--	--
6232	Fêtes et cérémonies	--	--	10,80
6247	Frais de transport	123,00	707,00	1 346,40
6262	Téléphone/Internet	515,81	515,77	352,65
6475	Honoraires médicaux & frais pharmaceutiques	135,15	172,80	--
6574	Subventions	--	227,50	228,25
64/65/6228	Frais de personnel et charges sociales	79 322,11	78 174,72	83 319,33
745	D.G.F. - Dotation au titre des instituteurs	--	--	--
<b>TOTAUX</b>		<b>122 787,35</b>	<b>131 714,55</b>	<b>113 484,61</b>



VILLE DE WITTELSHEIM  
Finances  
GS

ANNEXE 2

**GESTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AMELIE 2**

**ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES**

**ANNEES 2015, 2016 ET 2017**

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
16412/6611	Amortissement emprunts (capital-intérêts)	--	--	--
205-218	Acquis.logiciels matériel & mobilier (mt ht)	3 941,28	1 195,33	2 060,13
231312	Travaux (mt ht - subventions)	--	--	13 447,43
60611	Eau et Assainissement	671,47	220,43	184,31
60612	Electricité	3 904,95	3 848,18	2 423,52
60621	Chauffage (fioul- gaz)	17 479,26	14 856,00	9 863,13
60628	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	286,83	241,98	202,91
60631	Produits d'entretien ménager	41,13	96,11	45,16
60632	Fournitures de petit équipement	143,32	288,99	3 293,99
60636	Fournitures de gilets de sécurité	--	--	--
6067	Fournitures scolaires	1 870,84	2 126,22	2 917,40
6068	Fournitures diverses	2 615,39	1 373,92	3 415,94
61521	Entretien des terrains	--	--	--
615221	Entretien de bâtiment à l'entreprise	5 048,10	124,63	302,06
61558/6156	Entretien de matériel, outillage et mobilier	1 479,01	1 517,35	1 841,87
616	Assurances	1 543,21	1 682,35	1 739,30
617	Etudes et recherches	--	--	1 101,60
6188	Autres frais divers	1 128,00	1 143,00	--
6226	Honoraires	954,80	779,96	420,06
6247	Frais de transport	4 481,13	7 529,89	3 428,70
6262	Téléphone / Internet	696,83	619,66	650,73
6283	Frais de nettoyage à l'entreprise	14 572,09	13 738,68	13 743,84
6288	Redevance ordures ménagères	834,36	0,00	0,00
6574	Subventions	1 635,00	1 060,00	1 020,00
64/65	Frais de personnel et charges sociales			
	• Personnel permanent	--	--	--
	• Travaux en régie	7 968,00	7 098,88	8 440,25
745	D.G.F. - Dotation au titre des instituteurs	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>		<b>71 295,00</b>	<b>59 541,56</b>	<b>70 542,33</b>



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim

Date de la convocation : 22/06/2018

Conseillers élus : 33

Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Elisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 5 : DÉCOMPTÉ DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DE LA SALLE DES SPORTS MERMOZ  
ANNÉE 2017**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT5\_28\_06\_1

RÉFÉRENCES : Convention du 23.8.1973 entre la ville de Wittelsheim et le S.I.S.S.W. relative aux conditions d'utilisation de la salle.

I. TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES EN 2017

NATURE DES DEPENSES

- 1) Acquisition de mobilier (montant net fctva)
- 2) Renouvellement matériel (montant net fctva)
- 3) Gros travaux (montant net fctva et subventions)
- 3) Eau et assainissement
- 4) Electricité
- 5) Chauffage (gaz)
- 6) Produits pharmaceutiques et d'hygiène
- 7) Produits d'entretien ménager
- 8) Fournitures pour travaux en régie
- 9) Vêtements de travail
- 10) Entretien à l'entreprise
- 11) Assurances
- 12) Téléphone
- 13) Redevance ordures ménagères
- 14) Frais de personnel

ARTICLE BUDGETAIRE	VILLE	S.I.S.S.W.
2184	1491,88	
2188	1 740,95	
231318	6 633,50	
60611	635,24	
60612	11 721,31	
60621	14 449,00	
60628	358,71	
60631	901,11	
6068/60632	4 603,09	
60636	--	
6135/615/617/6188/6226	8 304,91	
616	1 613,98	
6262	731,63	
6288	0,00	
64/65	63 355,64	
	-----	
	116 540,95	0
		-----
		116 540,95

TOTAL GENERAL

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PTS\_28\_06\_1



**II. QUOTE-PART DE CHARGES POUR CHAQUE PARTIE - ANNEE 2017**  
 BONS FE WYISE

1. Electricité  
 VILLE : € 11 721,31 x 70 %  
 S.I.S.W. : € 11 721,31 x 30 %
2. Autres postes en fonction du pourcentage d'occupation de la salle  
 VILLE : € 104 819,64 x 69,09 %  
 S.I.S.W. : € 104 819,64 x 30,91 %

VILLE	S.I.S.W.
8 204,92	3 516,39
72 419,89	32 399,75
----- <u>80 624,81</u>	----- <u>35 916,14</u>
<u>116 540,95</u>	

TOTAL

**TOTAL GENERAL**



## OCCUPATION DE LA SALLE DES SPORTS

ANNEE 2017

UTILISATEURS	NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OCCUPATION	POURCENTAGE
<u>S.I.S.W.</u>		
- Collège Péguy	290 H	12,45 %
- Collège Mermoz	370 H	15,88 %
- UNSS Péguy	60 H	2,58 %
- UNSS Mermoz	0 H	0,00 %
<u>TOTAL</u>	<u>720 H</u>	<u>30,91 %</u>
<u>VILLE</u>		
- Lycée Amélie Zurcher	180 H	7,72 %
- Associations	1 180 H	50,64 %
- Manifestations et compétitions	250 H	10,73 %
- Ecole élémentaire Amélie 1	0 H	0,00 %
<u>TOTAL</u>	<u>1 610 H</u>	<u>69,09 %</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>2 330 H</u>	<u>100,00 %</u>



## EXPLOITATION DE LA SALLE DES SPORTS - ANNEE 2017

## I. DETERMINATION DU COUT THEORIQUE DE L'OCCUPATION DE LA SALLE PAR LE COLLEGE PEGUY, LE COLLEGE MERMOZ ET LE LYCEE ZURCHER.

<b>L I B E L L E S</b>	<b>COLLEGE PEGUY</b>	<b>COLLEGE MERMOZ</b>	<b>LYCEE ZURCHER</b>
Occupation de la salle en heures	350 H	370 H	180 H
Occupation de la salle en % en fonction de l'utilisation totale	15,03 %	15,88 %	7,72 %
Coût théorique de l'utilisation de la salle en fonction des dépenses globales pour 2017	17 464,24	18 451,90	9 008,88
Participation reçue	4 393,00	3 666,00	0,00
Solde à charge du S.I.S.W. et de la Ville	13 071,24	14 785,90	9 008,88

## II. COUT THEORIQUE HORAIRE D'UTILISATION DE LA SALLE

€ 116 540,95  
 ----- = **€ 50,02/h** (dont € 4,23 investissement & € 45,79 fonctionnement)  
 2 330

## ANNEXE 3

## GESTION DE LA SALLE DES SPORTS « MERMOZ »

## ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES

ANNEES 2015, 2016 ET 2017

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
16412/6611	Amortissement emprunt (Capital-Intérêts)	--	--	--
2184	Acquisition de mobilier (mt net fctva)	--	--	1 491,88
2188	Acquisition matériel (mt net fctva)	--	--	1 740,95
231318	Gros travaux (mt net fctva & subventions)	--	--	6 633,50
60611	Eau et Assainissement	1 076,21	912,66	635,24
60612	Electricité	11 859,49	14 315,51	11 721,31
60621	Chauffage (gaz)	18 534,44	15 124,39	14 449,00
60628	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	341,32	343,80	358,71
60631	Produits d'entretien ménager	1 067,14	852,64	901,11
6068/60632	Fournitures pour travaux en régie	10 983,81	2 918,26	4 603,09
60636	Vêtements de travail	--	--	--
6135/615/617/ 6226/6283	Entretien à l'entreprise	12 345,01	11 274,33	8 304,91
616	Assurances	1 392,33	1 553,85	1 613,98
6262	Téléphone	878,61	719,46	731,63
6288	Redevance ordures ménagères	697,21	0,00	0,00
64/65	Frais de personnel et charges sociales	47 965,18	51 728,26	63 355,64
<b>TOTAUX</b>		<b>107 140,75</b>	<b>99 743,16</b>	<b>116 540,95</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PTS\_28\_06\_1



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 6 : DÉCOMPTE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMASTIQUE  
ANNÉE 2017**

**REFERENCE** : Convention du 8 décembre 1988 entre la Ville de Wittelsheim et le S.I.S.S.W. relative aux conditions d'utilisation de la salle.

**GESTION 2017 - SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE****I. DEPENSES PAYEES PAR LA VILLE**

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>ARTICLE BUDGETAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
Acquisition matériel & mobilier (mt net fctva)	2188	€. 32 <u>544,44</u>
Gros travaux (mt net fctva & subventions)	231318	€. 600,00
Eau - Assainissement	60611	€. 378,20
<u>Electricité</u>	60612	€. 7 123,44
Chauffage (gaz)	60621	€. 8 490,92
Produits pharmaceutiques et d'hygiène	60628	€. 182,76
Produits d'entretien ménager	60631	€. <u>145,16</u>
Fournitures pour travaux en régie	6068/60632	€. 895,85
Entretien à l'entreprise	6135/615/6188/6226/	
	6283	€. 15 840,92
Assurances	616	€. <u>646,05</u>
Téléphone	6262	€. 268,28
Ordures ménagères	6288	€. 0,00
Frais de personnel et charges sociales	64/65	€. 37 302,59
		-----
	<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>€. <u>104 418,61</u></b>

**II. QUOTE-PART DE CHARGES POUR CHAQUE PARTIE, VILLE/S.I.S.S.W.**

VILLE	:	€.	104 418,61	x	85,59 %	=	€.	89 371,89
S.I.S.S.W.	:	€.	104 418,61	x	14,41 %	=	€.	15 046,72
							-----	
			<b><u>TOTAL</u></b>				<b>€.</b>	<b><u>104 418,61</u></b>

**III. PARTICIPATION A PAYER PAR LE S.I.S.S.W.**

Montant dû par le S.I.S.S.W.	=	€.	15 046,72
Participation payée par le Collège Charles Péguy	=	€.	2 133,00
Participation payée par le Collège Jean Mermoz	=	€.	1 783,00
		-----	

**LE S.I.S.S.W DOIT A LA VILLE****€.  
11 130,72**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :

- o de donner son accord au décompte présenté,
- o d'imputer la recette au budget 2018, fonction 411 nature 74758.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09	JUIL.	2018
	Publication - Notification	06	JUIL.	2018

Le Maire



*[Signature]*  
**POUR LE MAIRE**  
 l'Adjointe déléguée  
**Pascale ZIMMERMANN**

Pour extrait conforme



Le Maire

*[Signature]*  
**Yves GOEPFERT**

## ANNEXE 1

## OCCUPATION DE LA SALLE SPECIALISEE

## DE GYMNASTIQUE

ANNEE 2017

UTILISATEURS	NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OCCUPATION	POURCENTAGE
<u>S.I.S.S.W.</u>		
- Collège Péguy	170 H	7,00 %
- Collège Mermoz	130 H	5,35 %
- UNSS Péguy	--	--
- UNSS Mermoz	50 H	2,06 %
<u>TOTAL</u>	<u>350 H</u>	<u>14,41 %</u>
<u>VILLE</u>		
- Lycée Amélie Zurcher	350 H	14,40 %
- Ecoles élémentaires	210 H	8,64 %
- S.G.E.W.	1 400 H	57,61 %
- Amicale des Sapeurs Pompiers	120 H	4,94 %
<u>TOTAL</u>	<u>2 080 H</u>	<u>85,59 %</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>2 430 H</u>	<u>100,00%</u>



**EXPLOITATION DE LA SALLE SPECIALISEE**

**DE GYMNASTIQUE**

**ANNEE 2017**

**I. DETERMINATION DU COUT THEORIQUE DE L'OCCUPATION DE LA SALLE  
PAR LE COLLEGE PEGUY, LE COLLEGE MERMOZ ET LE LYCEE ZÜRCHER**

LIBELLES	COLLEGE PEGUY	COLLEGE MERMOZ	LYCEE ZÜRCHER
<b>Occupation de la salle en heures</b>	170	180	350
Occupation de la salle en % en fonction de l'utilisation totale	7,00 %	7,41 %	14,40 %
Coût théorique de l'utilisation de la salle en fonction des dépenses globales 2017	7 309,30	7 737,42	15 036,28
Participation reçue	2 133,00	1 783,00	0,00
Solde à charge du S.I.S.S.W. et de la Ville	5 176,30	5 954,42	15 036,28

**II. COUT THEORIQUE HORAIRE D'UTILISATION DE LA SALLE**

€ 104 418,61

----- = **€ 42,97/h** (dont € 13,64 investissement & € 29,33 fonctionnement)

2 430

## ANNEXE 3

## GESTION DE LA SALLE SPECIALISEE DE GYMNASTIQUE

## ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES

ANNEES 2015, 2016 ET 2017

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
2188	Acquisition matériel & mobilier (mt net fctva)	33 693,12	00,00	32 544,44
231318	Gros travaux (mt net fctva & subventions)	--	--	600,00
60611	Eau et Assainissement	569,01	517,42	378,20
60612	Electricité	7 436,80	8 976,90	7 123,44
60621	Chauffage (gaz)	10 868,17	8 708,30	8 490,92
60628	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	238,17	252,94	182,76
60631	Produits d'entretien ménager	173,57	113,45	145,16
6068/60632	Fournitures pour travaux en régie	1 408,64	453,96	895,85
6135/615/6188/ 6226/6283	Entretien à l'entreprise	16 079,07	16 702,71	15 840,92
616	Assurances	557,33	621,98	646,05
6262	Téléphone	288,59	270,21	268,28
6288	Redevance ordures ménagères	438,79	0,00	0,00
	Frais de personnel et charges sociales	38 857,58	40 778,21	37 302,59
<b>TOTAUX</b>		<b>110 608,84</b>	<b>77 396,08</b>	<b>104 418,61</b>

N°	NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE
1	...	...	...	...
2	...	...	...	...
3	...	...	...	...
4	...	...	...	...
5	...	...	...	...
6	...	...	...	...
7	...	...	...	...
8	...	...	...	...
9	...	...	...	...
10	...	...	...	...
11	...	...	...	...
12	...	...	...	...
13	...	...	...	...
14	...	...	...	...
15	...	...	...	...
16	...	...	...	...
17	...	...	...	...
18	...	...	...	...
19	...	...	...	...
20	...	...	...	...
21	...	...	...	...
22	...	...	...	...
23	...	...	...	...
24	...	...	...	...
25	...	...	...	...
26	...	...	...	...
27	...	...	...	...
28	...	...	...	...
29	...	...	...	...
30	...	...	...	...
31	...	...	...	...
32	...	...	...	...
33	...	...	...	...
34	...	...	...	...
35	...	...	...	...
36	...	...	...	...
37	...	...	...	...
38	...	...	...	...
39	...	...	...	...
40	...	...	...	...
41	...	...	...	...
42	...	...	...	...
43	...	...	...	...
44	...	...	...	...
45	...	...	...	...
46	...	...	...	...
47	...	...	...	...
48	...	...	...	...
49	...	...	...	...
50	...	...	...	...
51	...	...	...	...
52	...	...	...	...
53	...	...	...	...
54	...	...	...	...
55	...	...	...	...
56	...	...	...	...
57	...	...	...	...
58	...	...	...	...
59	...	...	...	...
60	...	...	...	...
61	...	...	...	...
62	...	...	...	...
63	...	...	...	...
64	...	...	...	...
65	...	...	...	...
66	...	...	...	...
67	...	...	...	...
68	...	...	...	...
69	...	...	...	...
70	...	...	...	...
71	...	...	...	...
72	...	...	...	...
73	...	...	...	...
74	...	...	...	...
75	...	...	...	...
76	...	...	...	...
77	...	...	...	...
78	...	...	...	...
79	...	...	...	...
80	...	...	...	...
81	...	...	...	...
82	...	...	...	...
83	...	...	...	...
84	...	...	...	...
85	...	...	...	...
86	...	...	...	...
87	...	...	...	...
88	...	...	...	...
89	...	...	...	...
90	...	...	...	...
91	...	...	...	...
92	...	...	...	...
93	...	...	...	...
94	...	...	...	...
95	...	...	...	...
96	...	...	...	...
97	...	...	...	...
98	...	...	...	...
99	...	...	...	...
100	...	...	...	...



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Elisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédict WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 7 : DÉCOMPTE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DU GYMNASÉ ZÜRCHER  
ANNÉE 2017**

**Rapporteur : M. Maurice MACK, Adjoint au Maire**

**REFERENCE :** Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1999 entre la Ville de Wittelsheim et le S.I.S.S.W. relative aux conditions d'utilisation de la salle.

**GESTION 2017 – GYMNASSE ZÜRCHER****I. DEPENSES PAYEES PAR LA VILLE**

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>ARTICLE BUDGETAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
Acquisition de matériel & mobilier (mt net fctva)	2184/2188	€. 4 255,59
Eau – Assainissement	60611	€. 539,05
Electricité	60612	€. 11 889,42
Chauffage (gaz)	60621	€. 7 241,62
Produits pharmaceutiques et d'hygiène	60628	€. 438,83
Produits d'entretien ménager	60631	€. 584,64
Fournitures pour travaux en régie	6068/60632	€. 2 423,61
Vêtements de travail	60636	€. --
Entretien à l'entreprise	6135/615/6226/6283	€. 4 546,41
Assurances	616	€. 1 021,09
Téléphone	6262	€. 267,84
Frais de personnel et charges sociales	64/65	€. 51 050,31
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>€. 84 258,41</b>

**II. QUOTE-PART DE CHARGES POUR CHAQUE PARTIE, VILLE/S.I.S.S.W.**

VILLE	: €.	84 258,41 x 78,31 %	=	€. 65 982,76
S.I.S.S.W.	: €.	84 258,41 x 21,69 %	=	€. 18 275,65
				<b>TOTAL</b>
				<b>€. 84 258,41</b>

**III. PARTICIPATION À PAYER PAR LE S.I.S.S.W.**

Montant dû par le S.I.S.S.W.	=	€. 18 275,65
Participation payée par le Collège Péguy	=	€. 2 133,00
Participation payée par le Collège Mermoz	=	€. 4 657,00
		<b>€. 11 485,65</b>

**LE S.I.S.S.W DOIT À LA VILLE**

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :**

- o de donner son accord au décompte présenté,
- o d'imputer la recette au budget 2018, fonction 411 nature 74758.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUL. 2018
	Publication - Notification	06 JUL. 2018

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



*[Signature]*  
**POUR LE MAIRE**  
 l'Adjointe déléguée  
**Pascale ZIMMERMANN**



*[Signature]*  
**Yves GOEPFERT**

## ANNEXE 1

**OCCUPATION DU GYMNASÉ ZÜRCHER**  
**ANNEE 2017**

UTILISATEURS	NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OCCUPATION	POURCENTAGE
<u>S.I.S.S.W.</u>		
- Collège Péguy	<b>100 H</b>	3,39 %
- Collège Mermoz	400 H	13,56 %
- UNSS Péguy	70 H	2,37 %
- UNSS Mermoz	70 H	2,37 %
<u>TOTAL</u>	<u>640 H</u>	<u>21,69 %</u>
<u>VILLE</u>		
- Lycée Amélie Zürcher	620 H	21,02 %
- UNSS Lycée Zürcher	100 H	3,39 %
- Ecoles élémentaires	30 H	1,02 %
- Associations	1 500 H	50,85 %
- Compétitions	60 H	2,03 %
<u>TOTAL</u>	<u>2 310 H</u>	<u>78,31 %</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>2 950 H</u>	<u>100,00%</u>



## ANNEXE 2

## EXPLOITATION DU GYMNASÉ ZÜRCHER

ANNEE 2017

I. DETERMINATION DU COUT THEORIQUE DE L'OCCUPATION DE LA SALLE  
PAR LE COLLEGE PEGUY, LE COLLEGE MERMOZ ET LE LYCEE ZÜRCHER

LIBELLES	COLLEGE PEGUY	COLLEGE MERMOZ	LYCEE ZÜRCHER
<u>Occupation de la salle en heures</u>	170 H	470 H	720 H
Occupation de la salle en % en fonction de l'utilisation totale	5,76 %	15,93 %	24,41 %
Coût théorique de l'utilisation de la salle en fonction des dépenses globales 2017	4 853,28	13 422,37	20 567,48
Participation reçue	2 133,00	4 657,00	0,00
Solde à charge du S.I.S.S.W. et de la Ville	2 720,28	8 765,37	20 567,48

II. COUT THEORIQUE HORAIRE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR 2017

€. 84 258,41

----- = €. **28,56/h** (dont €. 1,44 investissement & €. 27,12 fonctionnement)

2 950

## ANNEXE 3

**GESTION DU GYMNASSE ZÜRCHER**  
**ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES**  
**ANNEES 2015, 2016, 2017**

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
16412/6611	Amortissement emprunt (Capital-Intérêts)	--	--	--
2184/2188	Acquisition matériel & mobilier (mt net fctva)	2 361,61	47 414,55	4 255,59
231318	Gros travaux (mt net fctva & subventions)	--	--	--
60611	Eau et Assainissement	795,04	734,65	539,05
60612	Electricité	12 100,84	12 868,23	11 889,42
60621	Chauffage (gaz)	10 191,17	12 140,63	7 241,62
60628	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	451,29	342,54	438,83
60631	Produits d'entretien ménager	731,33	608,56	584,64
6068/60632	Fournitures pour travaux en régie	2 865,75	2 300,57	2 423,61
60636	Vêtements de travail	--	--	--
6135/615/ 6226/628	Entretien à l'entreprise	5 585,31	8 178,18	4 546,41
616	Assurances	880,86	983,05	1 021,09
6262	Téléphone	282,95	267,84	267,84
6288	Redevance ordures ménagères	438,78	--	--
64/65	Frais de personnel et charges sociales	49 162,79	52 049,94	51 050,31
<b>TOTAUX</b>		<b>85 847,72</b>	<b>137 888,74</b>	<b>84 258,41</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT7\_28\_06\_1



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 8 : DÉCOMPTE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DE LA SALLE DE SPORT « Pierre ALBOUY »  
ANNÉE 2017**

**REFERENCE** : Convention du 20 novembre 2015 entre la Ville de Wittelsheim et le S.I.S.S.W. relative aux conditions d'utilisation de la salle.

**GESTION 2017 – SALLE DE SPORT « Pierre ALBOUY »****I. DEPENSES PAYEES PAR LA VILLE**

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>ARTICLE BUDGETAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
Acquisition de matériel & mobilier (mt net fctva)	2184/2188	€. 1 947,09
Eau – Assainissement	60611	€. 244,32
Electricité	60612	€. 10 699,51
Chauffage (gaz)	60621	€. 7 363,68
Produits pharmaceutiques et d'hygiène	60628	€. 191,81
Produits d'entretien ménager	60631	€. 1 087,74
Fournitures pour travaux en régie	6068/60632	€. 1 104,30
Entretien à l'entreprise	61522/6156/6226	€. 4 240,72
Assurances	616	€. 1 787,33
Téléphone	6262	€. 759,99
Redevance ordures ménagères	6288	€. 0,00
Frais de personnel et charges sociales	64/65	€. 51 587,61
		-----
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>€. 81 014,10</b>

**II. QUOTE-PART DE CHARGES POUR CHAQUE PARTIE, VILLE/S.I.S.S.W.**

VILLE	: €. 81 014,10 x 85,31 %	=	€. 69 113,13
S.I.S.S.W.	: €. 81 014,10 x 14,69 %	=	€. 11 900,97
			-----
	<b>TOTAL</b>		<b>€. 81 014,10</b>

**III. PARTICIPATION À PAYER PAR LE S.I.S.S.W.**

Montant dû par le S.I.S.S.W.	=	€. 11 900,97
Participation payée par le Collège Péguy	=	€. 3 890,00
Participation payée par le Collège Mermoz	=	€. 1 585,00
		-----

**LE S.I.S.S.W DOIT À LA VILLE**

€. 6 425,97

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :**

- o de donner son accord au décompte présenté,
- o d'imputer la recette au budget 2018, fonction 411 nature 74758.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUL. 2018
	Publication - Notification	06 JUL. 2018

Le Maire

Pour extrait conforme



*(Signature)*

POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN



Le Maire

*(Signature)*

Yves GOEPFERT

## ANNEXE 1

## OCCUPATION DE LA SALLE DE SPORT « Pierre ALBOUY »

ANNEE 2017

UTILISATEURS	NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OCCUPATION	POURCENTAGE
<b><u>S.I.S.S.W.</u></b>		
- Collège Péguy	<b>220 H</b>	6,88 %
- Collège Mermoz	160 H	5,00 %
- UNSS Péguy	90 H	2,81 %
- UNSS Mermoz	0 H	0,00 %
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>470 H</u></b>	<b><u>14,69 %</u></b>
<b><u>VILLE</u></b>		
- Lycée Amélie Zürcher	380 H	11,88 %
- UNSS Lycée Zürcher	80 H	2,50 %
- Ecoles élémentaires	50 H	1,56 %
- N.A.P.	600 H	18,74 %
- Associations	1 420 H	44,38 %
- Compétitions	200 H	6,25 %
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 730 H</u></b>	<b><u>85,31 %</u></b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>3 200 H</u></b>	<b><u>100,00%</u></b>

ANNEXE 2

**EXPLOITATION DE LA SALLE DE SPORT**

**« Pierre ALBOUY »**

**ANNEE 2017**

**I. DETERMINATION DU COUT THEORIQUE DE L'OCCUPATION DE LA SALLE  
 PAR LE COLLEGE PEGUY, LE COLLEGE MERMOZ ET LE LYCEE ZÜRCHER**

LIBELLES	COLLEGE PEGUY	COLLEGE MERMOZ	LYCEE ZÜRCHER
<b>Occupation de la salle en heures</b>	310	160	460
Occupation de la salle en % en fonction de l'utilisation totale	9,69 %	5,00 %	14,38 %
Coût théorique de l'utilisation de la salle en fonction des dépenses globales 2017	7 850,26	4 050,71	11 649,83
Participation reçue	3 890,00	1 585,00	0,00
Solde à charge du S.I.S.S.W. et de la Ville	3 960,26	2 465,71	11 649,83

**II. COUT THEORIQUE HORAIRE D'UTILISATION DE LA SALLE**

$$\frac{\text{€. 81 014,10}}{3\ 200} = \text{€. 25,32/h (dont €. 0,61 investissement \& €. 24,71 fonctionnement)}$$



**ANNEXE 3**

**GESTION DE LA SALLE DE SPORT « Pierre ALBOUY »**

**ETAT COMPARATIF DE L'EVOLUTION DES CHARGES**

**ANNEES 2015, 2016 ET 2017**

ARTICLES BUDGETAIRES		2015	2016	2017
2184/2188	Acquisition matériel & mobilier (mt net fctva)	--	1 221,66	1 947,09
231318	Gros travaux (mt net fctva & subventions)	--	--	--
60611	Eau et Assainissement	445,23	388,48	244,32
60612	Electricité	12 411,63	10 777,18	10 699,51
60621	Chauffage (gaz)	10 408,28	10 466,23	7 363,68
60628	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	265,41	234,82	191,81
60631	Produits d'entretien ménager	1 389,13	1 060,55	1 087,74
6068/60632	Fournitures pour travaux en régie	1 987,67	818,44	1 104,30
615/6188/6226/ 6283	Entretien à l'entreprise	4 709,48	1 995,39	4 240,72
616	Assurances	3 743,02	1 720,75	1 787,33
6262	Téléphone	857,64	1 000,66	759,99
6288	Redevance ordures ménagères	1 351,34	0,00	0,00
	Frais de personnel et charges sociales	46 815,95	50 194,88	51 587,61
<b>TOTAUX</b>		<b>84 384,78</b>	<b>79 879,04</b>	<b>81 014,10</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT8\_28\_06\_1

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 9 : COMPTE DE GESTION 2017**

**BUDGET PRINCIPAL**

**SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**LOTISSEMENTS « ZACT NORD », « MERMOZ » ET ZAE AMELIE**

Le Service Financier :

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 voix contre, déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ..... 09 JUIL. 2018
	Publication - Notification ..... 06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



068025

TRÉS. CERNAY



10100 - WITTELSHEIM

G2D

Etat II-2

Exercice 2017

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-239 074,77	0,00	-372 427,35	0,00	-611 502,12
Fonctionnement	2 161 702,96	610 000,00	1 114 051,97	0,00	2 665 754,93
TOTAL I	1 922 628,19	610 000,00	741 624,62	0,00	2 054 252,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE AMELIE - WITTELSHEIM					
Investissement	-662 898,86	0,00	-4 848,46	0,00	-667 747,32
Fonctionnement	131 685,18	0,00	-4 236,24	0,00	127 448,94
Sous-Total	-531 213,68	0,00	-9 084,70	0,00	-540 298,38
ZAE HEIDEN EST-WITTELSHEIM					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
LOT DORFBACH WITTELSHEIM					
Investissement					

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-2168 03759-2018 0628-PT9\_28\_06\_1

068025

TRES. CERNAY



CED

Etat II-2

Exercice 2017

10100 - WITTELSHEIM

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	76 381,26	0,00	12 598,09	0,00	88 979,35
Fonctionnement	61 560,95	0,00	25 601,64	0,00	87 162,59
Sous-Total	137 942,21	0,00	38 199,73	0,00	176 141,94
ASST WITTELSHEIM					
Investissement	199 613,81	0,00	130 385,42	0,00	329 999,23
Fonctionnement	93 887,26	70 000,00	379 491,16	0,00	403 378,42
Sous-Total	293 501,07	70 000,00	509 876,58	0,00	733 377,65
TOTAL III	431 443,28	70 000,00	548 076,31	0,00	909 519,59
TOTAL I + II + III	2 060 913,19	680 000,00	1 271 903,73	0,00	2 652 816,92

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-068-2168 03759-2018 0628-PT9\_28\_06\_1

24

HEL 46-1A1007.v1.2-CM03E1.8 - CG90

068025  
TRES. CERNAY



GED

Etat II-2  
Exercice 2017

10100 - WITTELSHEIM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
Fonctionnement					
Sous-Total					
LOT MERMOZ WITTELSHEIM					
Investissement	0,00	0,00	-7 970,00	0,00	-7 970,00
Fonctionnement	48 118,06	0,00	0,00	0,00	48 118,06
Sous-Total	48 118,06	0,00	-7 970,00	0,00	40 148,06
ZACT HOHMATTEN					
Investissement	-275 226,12	0,00	-127,49	0,00	-275 353,61
Fonctionnement	465 163,46	0,00	-615,01	0,00	464 548,45
Sous-Total	189 937,34	0,00	-742,50	0,00	189 194,84
TOTAL II	-293 158,28	0,00	-17 797,20	0,00	-310 955,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
.					
EAU WITTELSHEIM					

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT9\_28\_06\_1

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT9\_28\_06\_1





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 10 : REDEVANCE DE CHAUFFAGE  
PÉRIODE DE CHAUFFE 2017/2018**

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a fixé le taux applicable à la redevance de chauffage pour la période de chauffe 2017/2018 à €. 374,97 par pièce (avec un maximum de 5 pièces, y compris la cuisine), en précisant qu'il sera procédé à un réajustement de la redevance en fin de période pour tenir compte des hausses et des baisses successives du prix du fuel-oil domestique.

**Le taux de €. 374,97 par pièce a été indexé sur la valeur du prix du fioul domestique, 1000 l à domicile, publié par l'INSEE pour septembre 2017, soit €. 731,57.**

**Pour la période du 1/10/17 au 30/04/18 cette valeur moyenne s'établit à €. 831,63.**

La révision du taux par pièce est donc la suivante :

$$\begin{array}{r} \text{€. 374,97} \times 831,63 \\ \hline 731,57 \end{array} = \text{€. 426,25}$$

Compte-tenu qu'un acompte de €. 187,48 par pièce a été mis en recouvrement en décembre dernier, le solde à payer au titre de la période de chauffe 2017/2018 s'élève à €. 238,77 par pièce.

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- o **de donner son accord,**
- o **de dire que la recette sera inscrite au budget 2018, fonctions 212 & 71, nature 70878.**

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ... 09 JUIL. 2018
	Publication - Notification ... 06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 11 : ORGANISATION DE LA FÊTE DU 14 JUILLET 2018**

Le bal du 13 juillet se déroulera à la salle Grassekert. L'organisation est assurée par l'Office Municipal des Sports et de la Culture.

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

	(Réalisé) <b>Année 2017</b>	(Prévu au budget primitif) <b>Année 2018</b>
o de retenir le feu d'artifice proposé par la Sté BREZAC Artifices	€ 12 000,-	€ 12 000,-
o de verser à la société organisatrice du bal du 13 juillet une subvention de	€ 1 500,-	€ 1 500,-



○ de rembourser à la société organisatrice les tickets de boissons offerts aux sociétés participant au défilé avec un <i>maximum</i> de 300 boissons au tarif de la société	€.	573,-	€.	900,-
○ d'acquérir une gerbe à déposer au monument aux morts	€.	190,-	€.	200,-
○ de confier la surveillance de la soirée à une société spécialisée	€.	1 531,13	€.	1 600,-
	-----		-----	
<b>TOTAL</b>	€.	<b>15 794,13</b>	€.	<b>16 200,-</b>

- d'imputer la dépense au budget 2018, fonction 024, natures 6232 et 6574

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat .....	09 JUIL. 2018
	Publication - Notification .....	06 JUIL. 2018

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



*[Signature]*  
 POUR LE MAIRE  
 l'Adjointe déléguée  
 Pascale ZIMMERMANN

*[Signature]*  
 Yves GOEPFERT





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim**

**Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Elisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 12 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – SERVICE DES EAUX - ANNÉE 2018**

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT12\_28\_06\_

Pour permettre la prise en charge d'écritures comptables, il y a lieu de voter les crédits suivants à inscrire au titre de l'année 2018 :

### BUDGET ANNEXE «SERVICE DES EAUX »

Imputation budgétaire	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
281561.10		Amortissements matériel spécifique d'exploitation	4 170	
021.10		Virement de la section d'exploitation		4 170
		<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 170</b>	<b>4 170</b>
<hr/>				
023.10		Virement à la section d'investissement	4 170	
7811.10		Reprises sur amortissements immobilisations incorporelles et corporelles		4 170
		<b>SOUS-TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>4 170</b>	<b>4 170</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 340</b>	<b>8 340</b>

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUIL. 2018
A		
T	Publication - Notification	06 JUIL. 2018
E		



Le Maire

*(Signature)*  
**POUR LE MAIRE**  
 l'Adjointe déléguée  
**Pascale ZIMMERMANN**

Pour extrait conforme

Le Maire



*(Signature)*  
**Yves GOEPFERT**

Légende :  
 Impression en caractères standards = propositions nouvelles  
 Impression en caractères italiques = mouvements comptables d'ordre (dépenses = recettes)

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT12\_28\_06\_





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 13 : CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DE LA VILLE PAR  
LE CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, propose de réaliser pour le compte des communes qui le souhaitent les travaux relatifs au traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la collectivité. Ce traitement comprend la confection et l'envoi à la COMMUNE DE WITTELSHEIM des fiches de paie, des journaux de cotisations aux différents organismes et des fichiers de pré-mandatement. Le Centre de Gestion du Haut-Rhin s'engage également à la réalisation des déclarations des données sociales (N4DS, DSN, etc. selon la norme en vigueur).

Dans le but de sécuriser la fonction « paie » dans un contexte de complexification croissante et de faire face au départ en retraite de l'agent en charge de cette mission au cours de l'année 2019, Monsieur le Maire propose de confier cette mission au CDG68 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces travaux seront rémunérés sur la base de 7 € par bulletin et par mois, soit une dépense annuelle d'environ 10 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin afin de lui confier les travaux de confection des paies,**
- **de prévoir au budget primitif 2019 les crédits nécessaires.**

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUIL. 2018
	Publication - Notification	06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



### CONVENTION

- ENTRE Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, représenté par son Président dûment habilité par délibération en date du 04 juillet 2014 ;
- ET La COMMUNE DE WITTELSHEIM, représentée par son Maire, Monsieur Yves GOEPFERT ;

#### Il a été convenu ce qui suit :

- ARTICLE 1 :** La COMMUNE DE WITTELSHEIM, confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, la réalisation de la mission suivante :

**Traitement de la paie des élus et personnels (titulaires, non titulaires, contrats de droit public et contrats aidés de droit privé, vacataires) rémunérés par la Collectivité.**

Ce traitement comprend la confection et l'envoi à la COMMUNE DE WITTELSHEIM des fiches de paie, des journaux de cotisations aux différents organismes et des fichiers de pré-mandatement.

Le Centre du Gestion du Haut-Rhin s'engage également à la réalisation des déclarations des données sociales (N4DS, DSN, etc. selon la norme en vigueur)

- ARTICLE 2 :** Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin s'engage à fournir à la COMMUNE DE WITTELSHEIM, les documents nécessaires à la confection des mandats de paiement au plus tard pour le 20 de chaque mois.

Un « document navette » sera établi pour répondre à ces prescriptions.

- ARTICLE 4 :** La COMMUNE DE WITTELSHEIM s'engage à la transmission de l'ensemble des éléments nécessaires à la confection de la paie dans le respect du calendrier prévisionnel, et au plus tard le 07 du mois.

- ARTICLE 5 :** Le contrôle du bien-fondé du versement des éléments de rémunération, tel que le supplément familial de traitement, la nouvelle bonification indiciaire, les divers avantages en nature incombe uniquement à la collectivité adhérente.

La responsabilité du Centre de Gestion ne saurait être engagée en cas d'erreurs liées à la communication par la COMMUNE DE WITTELSHEIM d'informations ou de documents erronés ou en l'absence de transmission, dans les délais visés à l'article 4, de l'ensemble des éléments à prendre en compte pour la réalisation de la paie.

**ARTICLE 6 :** La non transmission des éléments variables de paie entraînera sauf contre ordre explicite de la collectivité manifesté par écrit (courriel, etc) l'édition des bulletins de paie à l'identique du mois précédent (M-1) sans aucune variable.

Ces bulletins de paie comprendront les éléments fixes de rémunérations suivants : TBI, SFT, RI, IDA, protection sociale (prévoyance, santé) notamment.

**ARTICLE 7 :** Le Centre de Gestion du Haut Rhin s'engage à la conservation des données transmises par la collectivité.

**ARTICLE 8 :** Cette mission sera rémunérée sur les bases fixées par délibération du Conseil d'Administration :

- Traitement d'une paie (coût bulletin mensuel) : 7 Euros

Les sommes dues sont facturées aux :

- |                |   |                 |
|----------------|---|-----------------|
| - 31 Mars      | } |                 |
| - 30 Juin      | } | de chaque année |
| - 30 Septembre | } |                 |
| - 31 Décembre  | } |                 |

**ARTICLE 9 :** Les montants dus au Centre de Gestion seront mandatés à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Colmar, receveur du Centre de Gestion du Haut-Rhin – B.D.F. Banque de France – compte n° 30001.00307.C6800000000.91

**ARTICLE 10 :** La présente convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et pour une durée d'un an. Elle se renouvelle par tacite reconduction sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties avant le 1<sup>er</sup> Novembre de chaque année.

**ARTICLE 11 :** Les tarifs de rémunération de cette mission pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Dans cette hypothèse, les collectivités seront informées au moins 6 mois avant la mise en œuvre du nouveau tarif.

**ARTICLE 12 :** En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. À défaut, le tribunal administratif de STRASBOURG sera compétent

Fait en double exemplaire à Colmar, le

L'autorité territoriale,

Le Président,

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY



**Point n° 14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**BUDGET PRINCIPAL**

**SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**LOTISSEMENTS « ZACT NORD », « MERMOZ » ET ZAE AMELIE**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 6 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, et M. Yves GOEPFERT, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, décide :**



1° de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	239 074.77			1 551 702.96	239 074.77	1 551 702.96
Opérations de l'exercice	2 396 956.13	2 024 528.78	8 508 867.55	9 770 514.29	10 905 823.68	11 795 043.07
Rattachements			423 979.93	276 385.16	423 979.93	276 385.16
<b>TOTAUX</b>	<b>2 636 030.90</b>	<b>2 024 528.78</b>	<b>8 932 847.48</b>	<b>11 598 602.41</b>	<b>11 568 878.38</b>	<b>13 623 131.19</b>
Résultats de clôture	611 502.12			2 665 754.93		2 054 252.81
Restes à réaliser	2 527 890.00	2 433 240.00			2 527 890.00	2 433 240.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 163 920.90</b>	<b>4 457 768.78</b>	<b>8 932 847.48</b>	<b>11 598 602.41</b>	<b>14 096 768.38</b>	<b>16 056 371.19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>706 152.12</b>			<b>2 665 754.93</b>		<b>1 959 602.81</b>

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés		76 381.26		61 560.95		137 942.21
Opérations de l'exercice	26 507.68	39 105.77	261 876.95	369 062.59	288 384.63	408 168.36
Rattachements			81 584.00		81 584.00	
<b>TOTAUX</b>	<b>26 507.68</b>	<b>115 487.03</b>	<b>343 460.95</b>	<b>430 623.54</b>	<b>369 968.63</b>	<b>546 110.57</b>
Résultats de clôture		88 979.35		87 162.59		176 141.94
Restes à réaliser	20 700.00				20 700.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>47 207.68</b>	<b>115 487.03</b>	<b>343 460.95</b>	<b>430 623.54</b>	<b>390 668.63</b>	<b>546 110.57</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>68 279.35</b>		<b>87 162.59</b>		<b>155 441.94</b>

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		199 613.81		23 887.26		223 501.07
Opérations de l'exercice	228 221.56	358 606.98	591 754.66	971 245.82	819 976.22	1 329 852.80
Rattachements						
<b>TOTAUX</b>	<b>228 221.56</b>	<b>558 220.79</b>	<b>591 754.66</b>	<b>995 133.08</b>	<b>819 976.22</b>	<b>1 553 353.87</b>
Résultats de clôture		329 999.23		403 378.42		733 377.65
Restes à réaliser	22 460.00	4 770.00			22 460.00	4 770.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>250 681.56</b>	<b>562 990.79</b>	<b>591 754.66</b>	<b>995 133.08</b>	<b>842 436.22</b>	<b>1 558 123.87</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>312 309.23</b>		<b>403 378.42</b>		<b>715 687.65</b>

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "Z.A.C.T. NORD"</b>						
Résultats reportés	275 226.12			465 163.46	275 226.12	465 163.46
Opérations de l'exercice	742.50	615.01	1 357.51	742.50	2 100.01	1 357.51
Rattachements						
<b>TOTAUX</b>	<b>275 968.62</b>	<b>615.01</b>	<b>1 357.51</b>	<b>465 905.96</b>	<b>277 326.13</b>	<b>466 520.97</b>
Résultats de clôture				464 548.45		189 194.84
Restes à réaliser	275 353.61		889 794.84	700 600.00	889 794.84	700 600.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>275 968.62</b>	<b>615.01</b>	<b>891 152.35</b>	<b>1 166 505.96</b>	<b>1 167 120.97</b>	<b>1 167 120.97</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>275 353.61</b>			<b>275 353.61</b>		



**COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "MERMOZ"**

Résultats reportés					
Opérations de l'exercice	7 970.00		7 970.00	48 118.06	15 940.00
Rattachements				7 970.00	48 118.06
<b>TOTAUX</b>	<b>7 970.00</b>		<b>7 970.00</b>	<b>56 088.06</b>	<b>15 940.00</b>
Résultats de clôture	7 970.00			48 118.06	40 148.06
Restes à réaliser			785 078.06	744 930.00	744 930.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 970.00</b>		<b>793 048.06</b>	<b>801 018.06</b>	<b>801 018.06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>7 970.00</b>		<b>7 970.00</b>		

**COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "Z.A.E. AMELIE"**

Résultats reportés					
Opérations de l'exercice	662 898.86		16 593.40	131 685.18	662 898.86
Rattachements	9 084.70	4 236.24		12 357.16	131 685.18
<b>TOTAUX</b>	<b>671 983.56</b>	<b>4 236.24</b>	<b>16 593.40</b>	<b>144 042.34</b>	<b>688 576.96</b>
Résultats de clôture	667 747.32			127 448.94	540 298.38
Restes à réaliser			344 921.62	885 220.00	344 921.62
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>671 983.56</b>	<b>4 236.24</b>	<b>361 515.02</b>	<b>1 029 262.34</b>	<b>1 033 498.58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>667 747.32</b>		<b>667 747.32</b>		

2° de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,

5° d'affecter le résultat d'exploitation du compte principal de la ville, d'un montant de € 2 665 754,93 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 1 357 500,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 1 308 254,93

6° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service des eaux, d'un montant de € 87 162,59 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 0,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 87 162,59

7° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service assainissement, d'un montant de € 403 378,42 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 137 000,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 266 378,42

8° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Z.A.C.T. Nord », d'un montant de € 464 548,45 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 0,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 464 548,45

9° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Mermoz », d'un montant de € 48 118,06 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 0,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 48 118,06

10° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Z.A.E. Amélie », d'un montant de €. 127 448,94 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€. 0,00
* affectation à l'excédent reporté	€. 127 448,94

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	10/07/18
	Publication Notification	06/07/18

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 15 : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS  
IMMOBILIÈRES**

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Wittelsheim sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif.



Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2017 sont les suivantes :

### ACQUISITIONS - BUDGET PRINCIPAL

Date délibération CM	Références	Tarif (l'are)	Superficie (en ares)	Prix d'acquisition
01/09/2016	VOIRIE - AMELIE 2 (HHA) S63 n°25, 71/55, 73/55 et 74/55	726 €	13.78	10 000 €
09/02/2017	CONSORTS MANIA/BIENTZ S19 n°438	1 591 €	25.13	40 000 €
09/02/2017	KELLER S5 n°351/6	1 120 €	7.14	8 000 €
06/12/2017	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE JEAN MERMOZ S29 n°910		3.15	1€

### CESSIONS - BUDGET PRINCIPAL

Date délibération CM	Références	Tarif (l'are)	Superficie (en ares)	Prix de vente
14/12/2016	Ancienne école maternelle de Graffenwald S40 n°125/1	2 988 €	87	260 000 €

### CESSION - BUDGET ANNEXE - ZACT HOHMATTEN

Date délibération CM	Références	Tarif (l'are)	Superficie (en ares)	Prix de vente
06/06/2017	M2A / EIS	700 €	963.22	674 254 €

Il est précisé qu'il ne s'agit que des acquisitions/cessions effectivement actées et notariées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2017 qui demeurera annexé au compte administratif 2017.**

#### ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUL. 2018
	Publication - Notification	06 JUL. 2018

Le Maire



*(Signature)*  
**POUR LE MAIRE**  
 l'Adjointe déléguée  
**Pascale ZIMMERMANN**

Pour extrait conforme

Le Maire



*(Signature)*  
**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 16 : DOMAINE - CESSION DÉFINITIVE DE TERRAINS - LIEUDIT  
KALTERGRUND (SARL LE CÈDRE)**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 2**

Dans le cadre de la cession définitive à la SARL LE CÈDRE des terrains communaux section 29 n° 990/65 (5,28 ares), 991/65 (4,43 ares), 992/65 (1,35 are), 993/65 (2,51 ares), 994/113 (3,83 ares), 995/113 (4,10 ares), 996/113 (4,15 ares), 997/113 (3,16 ares), 999/113 (12,93 ares), 809/160 (0,81 are), 810/163 (0,31 are) et 843/159 (6,42 ares) soit une superficie totale de 49,28 ares validée par délibération en date du 13 mars 2018, il avait été indiqué que la ville acceptait l'incorporation au domaine public communal de la voie reliant la rue Jean-Baptiste Grisez à la rue Jean Mermoz (section 29 n° 809/160, 810/163 et 999/113).

Or après vérification, il convient également d'incorporer au domaine public communal la voie desservant les lots 11 à 15 soit les parcelles 993/65 et 997/113 ainsi que la voie

desservant les lots 7 à 10 soit la parcelle 1011/113. Seules resteront privées les impasses desservant les lots 3, 4 et 6.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- o **d'accepter l'incorporation au domaine public communal des voies suivantes :**
  - **Section 29 n° 809/160, 810/163 et 999/113 (voie reliant la rue Jean-Baptiste Grisez à la rue Jean Mermoz),**
  - **Section 29 n° 993/65 et 997/113 (voie desservant les lots 11 à 15),**
  - **Section 29 n° 1011/113 (voie desservant les lots 7 à 10),**
- o **de préciser que l'incorporation de ces voies comprendra l'ensemble des réseaux souterrains posés, ceci après réception sans réserve des travaux,**
- o **de préciser que seules resteront privées les impasses desservant les lots 3,4 et 6,**
- o **de donner pouvoir et autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de rétrocession,**
- o **d'indiquer que l'ensemble des autres éléments de la délibération du 13 mars 2018 demeurent inchangés.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 09 JUIL. 2018
	Publication - Notification ... 06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Ville de WITTELSHEIM  
Aménagement du Territoire - Communication  
AO

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2018**

**Point n° 16 : DOMAINE – CESSIION DÉFINITIVE DE TERRAINS – LIEUDIT  
KALTERGRUND (SARL LE CÈDRE)**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE n° 2**

**- ANNEXE -**



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT16\_28\_06\_



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 17 : ZONE D'ACTIVITÉ AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE : CESSION DES  
LOTS 2.10 et 2.11**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

Par délibération en date du 30 mai 2018, le conseil municipal a validé la cession définitive des lots 2.10 et 2.11 de la ZA AMELIE 2<sup>ème</sup> tranche (section 26 n°206/11) à la société SCI 3K.

Par courriel, Maître Olivier CHOLLEY a précisé qu'il convenait de rajouter à cette décision (ceci pour conformité) d'autoriser la vente et la cession de rang.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- o **d'autoriser la cession définitive des lots 2.10 et 2.11 de la ZA AMELIE 2<sup>ème</sup> tranche (section 26 n°206/11) à la société SCI 3K,**

- d'habiliter le Maire à intervenir à cet effet dans l'acte de vente,
- de consentir pour la commune à bien vouloir céder son rang au titre du droit de résolution au profit de tout créancier de la société SCI 3K qui financera cette acquisition de façon à ce qu'il puisse bénéficier d'un premier rang hypothécaire,
- de conserver le droit de résolution grevé à la parcelle susmentionnée en cas de vente ultérieure,
- de donner pouvoir à tout clerc ou employé de l'étude,
- d'indiquer que l'ensemble des autres éléments de la délibération du 30 mai 2018 demeurent inchangés,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville tout document s'y rapportant.

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ..... 09 JUIL 2018
	Publication - Notification ..... 06 JUIL 2018

Le Maire



  
POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



  
Yves GOEPPERT

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 18 : AVIS SUR LE PROJET DE CESSIION DE LOGEMENTS SOCIAUX  
PAR LA SA HLM DOMIAL**

Par courrier en date du 14 mai 2018, la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de cession par la SA HLM DOMIAL de 7 pavillons situés :

- 7 rue Tellier (entre 82 550€ et 171 450€ - estimation France Domaine),
- 4 rue des Moineaux (entre 55 250€ et 114 750€ - estimation France Domaine),
- 15 rue de la Pie qui Chante (entre 61 750€ et 128 250€ - estimation France Domaine),
- 1 Place Louis Blériot (entre 91 000€ et 189 000€ - estimation France Domaine),
- 221 rue d'Ensisheim (entre 71 500€ et 148 500€ - estimation France Domaine),
- 16 rue Don Quichotte (entre 97 500€ et 202 500€ - estimation France Domaine),
- 20 rue du Merle Blanc (entre 71 500€ et 148 500€ - estimation France Domaine).



Il est également précisé que la vente sera proposée en priorité aux locataires occupants, et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la société Domial et domiciliés dans le département.

Wittelsheim s'inscrit dans la loi SRU et compte 920 logements sociaux au 01/01/2017 soit 20.44 % du parc des résidences principales (4501). Pour information, la commune est dans l'obligation d'avoir un taux supérieur ou égal à 20 % de logements locatifs par rapport au nombre de ses résidences principales et qu'en cas contraire elle devrait s'acquitter d'un prélèvement fiscal forfaitaire.

Il convient de préciser que les autorisations de vente de logements sociaux sont valables 5 ans. Tout logement vendu en accession sociale à la propriété d'un locataire du bailleur social reste comptabilisé 5 ans à l'inventaire du SRU.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 1 Conseiller Municipal s'étant abstenu et M. Maurice MACK ne prenant pas part au vote, émet un avis favorable quant aux projets de cession par la SA HLM DOMIAL des 7 pavillons précités.**

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ..... - 9 JUIL 2018
	Publication - Notification ..... - 6 JUIL 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Pierre WILLEMANN**

Pour extrait conforme

Le Maire



**Yves GOEPFERT**

Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Elisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 20 : DEMANDE DE CESSION DU LOT 3 - LOTISSEMENT MERMOZ  
2<sup>ème</sup> TRANCHE**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

Par délibération en date du 30 mai 2018, le conseil municipal a décidé de donner son accord pour la cession du lot n° 3 du lotissement Mermoz 2<sup>ème</sup> tranche à M. KAMMERER et Mme LOMBARDO et cadastré section 53 n° 251/5 (1,79 are), 257 /9 (1,48 are), 261/10 (0,48 are) et 265/50 (1,22 are) soit une contenance totale de 4,97 ares.

Or après précision des intéressés, seule se porte acquéreur sur ce lot Mme LONARDO épouse KAMMERER (et non LOMBARDO comme le mentionnait la délibération du 30/05/2018).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de donner son accord pour la cession du lot n° 3 du lotissement Mermoz 2<sup>ème</sup> tranche à Mme LONARDO épouse KAMMERER et cadastré section 53 n° 251/5 (1,79 are), 257 /9 (1,48 are), 261/10 (0,48 are) et 265/50 (1,22 are) soit une contenance totale de 4,97 ares,
- de préciser que le prix de cession définitif de la parcelle susvisée est de 77 035 € net vendeur, hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, la promesse de vente à intervenir dont les frais sont à la charge de l'acquéreur,
- de préciser que Mme LONARDO dispose à compter de la notification de cette décision d'un délai maximum de 3 mois pour déposer leur demande de permis de construire.

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	03	2018
	Publication - Notification	06 JUIL	2018

Le Maire



  
POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



  
Yves GOEPPERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 21 : AVIS PORTANT SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU SCHÉMA DE  
COHÉRENCE TERRITORIALE(SCoT) DE LA RÉGION MULHOUSIENNE**

Approuvé en 2007, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne est en cours de révision.

Après 6 années de concertation, d'études, de réunions thématiques, territoriales, d'ateliers et de réunions d'information et de travail, le Conseil d'Agglomération de m2A a arrêté le projet de révision du SCOT par délibération en date du 26 mars 2018.

L'ensemble des documents relatifs au projet de SCOT révisé est téléchargeable sur le site <http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>. Les élus du conseil municipal en ont pris connaissance.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT s'organise autour de 3 axes :

- La construction d'un territoire métropolitain au service du Sud Alsace et de la région Grand Est ;
- L'affirmation d'un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental ;
- Le développement d'un territoire structuré et équilibré.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'organise autour de ces trois axes qui constituent la pierre angulaire du projet de révision du SCOT et de la stratégie d'aménagement et d'urbanisme de la Région Mulhousienne à l'horizon 2033. Chaque axe s'articule autour d'objectifs qui font l'objet de prescriptions et/ou de recommandations.

#### **AXE 1 - Un territoire métropolitain au sein du sud Alsace et de la région Grand Est, inscrit au cœur de l'Europe :**

- Développer les fonctions métropolitaines de Mulhouse ;
- Renforcer les grandes infrastructures de transports (desserte ferroviaire de l'Euroairport, renforcer les connexions ferroviaires aux grands territoires notamment par la LGV Est, développement du fret ferroviaire et fluvial avec notamment le *raccordement du secteur Amélie au fer*) ;
- Renforcer la coopération et la cohérence d'aménagement avec les territoires voisins ainsi qu'avec la Suisse et l'Allemagne ;
- Accroître l'attractivité économique : production, services et innovation. notamment en recentrant le développement, y compris industriel, sur les 10 espaces les plus stratégiques, en assurant les disponibilités foncières et en veillant à la qualité d'aménagement des espaces économiques et commerciaux. *La zone Amélie fait partie de ces espaces dits stratégiques à l'échelle du territoire. Elle y est mentionnée en tant que présentant « un potentiel foncier très important en frange ouest du territoire, connectable au fer, avec des enjeux de requalification de cette friche minière ». La surface retenue est de 12ha.*
- Soutenir l'économie agricole locale et contribuer au développement d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement. Il s'agit notamment de limiter la consommation foncière totale à 600 ha d'ici 2033. À noter également la prescription de rendre possible la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles existants et interdisant la construction de centrales solaires sur des terres agricoles.
- Assurer le développement équilibré et raisonné du commerce en préservant les grands équilibres. *La zone commerciale du Hohmatten de 6ha est confortée. Elle est définie en tant que « pôle commercial intercommunal » dont l'échelle de rayonnement est intercommunale.*
- Conforter les atouts touristiques et culturels de la Région Mulhousienne. *À ce titre, le SCOT prévoit de favoriser le développement du golf des Bouleaux de Wittelsheim et la valorisation du patrimoine minier ;*
- Pérenniser et renforcer la présence des équipements structurants (Université de Haute-Alsace, les hôpitaux, les grands équipements sportifs et de loisirs)

#### **AXE 2 - Un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental :**

- Contribuer à l'objectif d'atteinte du facteur 4 en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre (maîtriser la consommation, réduire la dépendance aux ressources (eau, énergies) et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre) ; pour cela le SCOT prescrit notamment le développement des énergies renouvelables sur le territoire sur les sites potentiels identifiés *le site Amélie est identifié par le SCOT comme « site potentiel de production d'énergie renouvelable » (photovoltaïque) ;*
- Préserver et conforter la charpente naturelle et paysagère par la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la préservation des éléments supports de la biodiversité et la remise en bon état des continuités écologiques, la prise en compte de la trame verte et bleue, l'intégration des aménités paysagères et environnementales dans les espaces urbanisés et les opérations d'aménagements ;
- Offrir un cadre de vie de qualité par la préservation et la mise en valeur des éléments qui font l'identité et la qualité patrimoniale et paysagère, le traitement



- des entrées de villes, la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain (notamment les cités minières, les bâtiments industriels et miniers. À noter que Wittelsheim possède deux bâtiments historiques ;: la salle Grassegert et Kalivie) ;
- Réduire le rythme de consommation foncière par la densification (urbanisation des dents creuses et renouvellement urbain). Il s'agit également de maîtriser les extensions en dehors de l'enveloppe urbanisée. Le SCOT plafonne la consommation foncière pour le développement urbain entre 2016 et 2033 au maximum à 560 ha (235 ha pour l'économie, 200 ha pour l'habitat et 125 ha pour les équipements), ce qui représente une réduction de près de 50 % par rapport au rythme de consommation passé et à celui que définissait le schéma en vigueur. Dans ce contexte, chaque commune s'est vue attribuer une « enveloppe » maximale de terrains constructibles. La commune de Wittelsheim disposera ainsi de 12 ha ouverts à l'urbanisation d'ici 2033. Elle dispose également d'une enveloppe de 6 ha pour le développement commercial au niveau du pôle intercommunal du Hohmatten.
  - Renforcer la densité moyenne résidentielle dans les communes en tenant compte des différents contextes urbains et villageois. Le SCOT fixe une densité moyenne nette minimale à atteindre à l'échelle communale sur l'ensemble de la production de logements neufs (densification et extension). Pour les villes noyaux, cette densité est fixée à 40 logements par hectare.
  - Préserver et gérer durablement les ressources (gestion durable de l'extraction des ressources minérales, préservation de la ressource en eau)
  - Réduire la vulnérabilité du territoire aux principaux risques et impacts du changement climatique (prévention des risques d'inondation notamment en limitant les risques de remontée de nappe par la fixation de règles de constructibilité adaptées, limiter les risques de ruissellement et coulées de boues, adapter le territoire au changement climatique, prise en compte des risques technologiques, maîtriser l'exposition des populations aux polluants atmosphériques, résorber les points noirs sonores, anticiper la gestion des déchets en lien avec le développement du territoire).

### AXE 3 - Un territoire structuré et équilibré :

- Penser le développement urbain en fonction de l'organisation territoriale, prioritairement dans les communes structurantes et dans les sites les plus stratégiques au sein des communes pour minorer les déplacements et le recours à la voiture individuelle. A côté du cœur d'agglomération, des bourgs relais et des villages, les villes noyaux dont fait partie Wittelsheim complètent la ville-centre en capacités d'offre résidentielle, d'équipements de culture et de loisirs, de services, d'activités économiques et d'offre de transports en commun. Elles comprennent aussi de vastes espaces naturels à préserver. Les centres urbains de ces villes noyaux sont appelés à être renforcés par des services, des commerces et de l'habitat dense, par l'offre de transports en commun et les possibilités de circulation douce (réalisation d'itinéraires cyclables structurants comme celui reliant Staffelfelden à Wittelsheim);
- Renforcer la structure du territoire pour en assurer sa lisibilité et son efficience tant économique qu'environnementale ;
- Maintenir une dynamique de croissance de population et de production de logements neufs en cohérence avec l'organisation territoriale. Le SCOT vise une croissance démographique ambitieuse mais réaliste de plus 3,5 % (+ 9000 habitants) sur la durée du SCoT afin de maintenir le dynamisme du territoire. Cette ambition suppose la production de 13.000 logements (11 000 logements neufs et 2000 logements vacants renouvelés) et la mise en œuvre d'une offre de logements diversifiée adaptée aux besoins de l'ensemble de la population. Il s'agit notamment de renforcer l'offre de logement sociaux (objectif de 20% de la loi SRU);
- Fonder le développement du territoire sur la solidarité entre les communes ;



- Structurer le développement urbain à partir d'un réseau de transports en commun optimisé (*renforcement du réseau de bus structurant Pfastatt-Wittelsheim, maintien et renforcement de la desserte cadencée des gares périurbaines existantes par le TER ou le tram-train ; la gare de Wittelsheim est concernée*). Le SCOT prescrit que dans les secteurs desservis par les transports collectifs structurants existants et futurs identifiés, les PLU majorent les densités au minimum de 5 logements à l'hectare.
- Développer les mobilités durables alternatives et ou complémentaires à la voiture individuelle et bénéfiques à la santé publique. Les pôles générateurs de flux doivent être desservis par le réseau cyclable, les PLU prévoient des garages ou aires de stationnement pour les cycles pour toute opération de logement collectif et pour les équipements et services publics, grands commerces et grands sites d'activités. Mieux organiser le stationnement automobile, prévoir des espaces pour le covoiturage...
- Mieux articuler les modes de déplacement en complétant le maillage de voirie. *Le SCOT prévoit notamment une desserte optimisée du secteur Amélie à Wittelsheim.*
- Renforcer l'attractivité territoriale par des communications électroniques performantes

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L143-17 et suivants, L103-2 et R143-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2000 modifié, portant création du Syndicat Mixte pour la révision du schéma directeur de la région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 portant délimitation d'un périmètre de révision partielle du Schéma directeur de Mulhouse Rhin-Mines,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2002 portant adhésion de la Communauté de l'Agglomération mulhousienne au Syndicat Mixte,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2002 portant modification des statuts du Syndicat (dont le changement de dénomination devenant « Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence Territoriale de la région mulhousienne »),

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2003 portant constatation de l'adhésion de la communauté de communes du Bassin Potassique au Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant dissolution de la Communauté de Communes du Bassin Potassique (à laquelle adhérait la commune de Wittelsheim),

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2005 portant délimitation du périmètre de Schéma directeur de Mulhouse-Rhin-Mines, après retrait de la commune de Wittelsheim,

Vu la délibération du 15 décembre 2007 du comité d'administration du Syndicat approuvant le SCOT de la Région mulhousienne,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2010 approuvant les statuts du syndicat mixte dans leur rédaction du 4 mars 2010 (adhésion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la communauté de communes Portes de France-Rhin Sud),

Vu la délibération du comité d'administration du Syndicat Mixte pour le SCOT de la région mulhousienne en date du 27 mars 2012 prescrivant la révision du SCOT,

Vu la délibération du comité d'administration du Syndicat Mixte pour le SCOT de la région mulhousienne en date du 14 novembre 2013 approuvant la mise en compatibilité du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2016 portant notamment fusion de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes Portes de France – Rhin Sud,

Vu la phase de concertation mise en oeuvre tout au long du processus d'élaboration du projet de révision du SCOT,

Vu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable intervenu le 31 mars 2016,

Vu le bilan de la concertation présenté,

Vu le projet de révision du schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération (m2a) en date du 26 mars 2018,

Vu la demande de m2a de soumettre pour avis, conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'urbanisme, le projet de révision du schéma de cohérence territoriale arrêté aux communes et groupement de communes membres de l'établissement public, ce qui est le cas pour Wittelsheim,

Vu la séance des commissions réunies de Wittelsheim en date du 26 juin 2018,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 Conseillers Municipaux s'étant abstenus et M. Christophe HERRBRECHT ne prenant pas part au vote, émet un avis favorable quant au projet de SCOT arrêté.**

## ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUIL. 2018
	Publication / Notification	06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216803759-20180628-PT21\_28\_06\_

POUR LE MAIRE  
Le Maire  
Mairie de...



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 22 : SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES DES ÉLÈVES  
DU LYCÉE AMÉLIE ZÜRCHER DE WITTELSHEIM**

**VOYAGES EN ESPAGNE ET EN ITALIE**

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 14/12/2017 de prévoir un crédit de 3 800 € pour répondre aux demandes de subventions concernant les voyages scolaires du Lycée Amélie Zürcher pour l'année 2018.

Les subventions étaient jusqu'à présent versées au lycée après le séjour sur présentation d'un justificatif mentionnant le nombre exact de participants et le lycée reversait les subventions aux familles concernées.

Or, il arrive qu'une subvention versée par une commune à un établissement scolaire ne soit pas reversée intégralement aux familles de cette commune en application du principe de la tarification unique.

Afin de maîtriser l'affectation de ces subventions, il est proposé de les verser directement aux familles après le séjour et après réception d'un justificatif émanant du lycée et rappelant le nom des élèves de Wittelsheim ayant participé au voyage.

Le montant de la subvention sera de 10 € par nuitée et par élève dans la limite de 6 nuitées maximum.

La présente délibération porte sur deux voyages :

### 1) Voyage en Espagne qui s'est déroulé du 10 au 14 mars 2018

Nom de l'élève	Adresse	Nbre de nuitées	Montant de la subvention
MURE Elodie	2 rue des Frères Montgolfier	4	40 €
CHOSSON Madison	3 rue des Vergers	4	40 €
HERTEL Elodie	42 rue Jean Mermoz	4	40 €
ROUILLON Tristan	28C rue des Mines	4	40 €

### 2) Voyage en Italie qui s'est déroulé du 18 au 24 mars 2018

Nom de l'élève	Adresse	Nbre de nuitées	Montant de la subvention
ALPHONSE Maxime	10 rue Emile Zola	6	60 €
BARBAUD Quentin	28 rue Sobieski	6	60 €
BASTIEN Marjorie	4 rue Bernard Rebell	6	60 €
BOFFY Laure	10 rue Emile Zola	6	60 €
CADET Océane	13 rue Albert Schweitzer	6	60 €
DUSCHENE Océanne	21 rue Sobieski	6	60 €
FONSECA Clara	7 rue de l'Andlau	6	60 €
HELD Roseline	7 rue des Frères Luimière	6	60 €
HELDT Roseline	65E rue de Reiningue	6	60 €
RIZZO Léa	6 rue Albert Schweitzer	6	60 €
STOECKEL Léa	1B rue du Parc	6	60 €
WILLER Maxime			

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de donner son accord et de verser les subventions à chaque famille,
- d'imputer cette dépense au budget 2018, fonction 255, nature 6574.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	09 JUL. 2018
	Publication - Notification	06 JUL. 2018

Le Maire



*[Signature]*

POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



*[Signature]*  
Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents avant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 23 : DÉROGATIONS DE SECTEURS SCOLAIRES ET  
PARTICIPATIONS DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS  
DE WITTELSHEIM SCOLARISÉS DANS D'AUTRES COMMUNES**

L'article L 212-8 du 7 août 2015 du Code de l'Éducation précise que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

L'article L 212-8 du Code de l'Éducation prévoit trois cas dérogatoires pour lesquels la commune d'origine a l'obligation de prendre en charge les frais de scolarité de ses enfants qui seraient accueillis dans une autre commune :



- dérogations liées aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistante maternelle agréée,
- dérogations liées à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune,
- dérogations liées à des raisons médicales.

En application des dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Éducation, la commune s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires des autres communes au prorata du nombre de ses ressortissants inscrits dans ces cursus. La prise en charge de ces frais de scolarité est établie par une convention.

Conformément à la loi, la catégorie d'élèves pour lesquels la commune de résidence est tenue de participer financièrement est la suivante :

- élèves des établissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire qui bénéficient d'une capacité d'accueil suffisante mais en faveur desquels le Maire, consulté par celui de la commune d'accueil avant la rentrée scolaire, a donné son accord pour une scolarisation en école maternelle ou élémentaire hors de sa commune.

La Ville de Wittelsheim pourra elle aussi demander une participation aux communes de résidence des enfants dont la scolarité à Wittelsheim est demandée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- o **d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de participation aux frais de scolarité des enfants de Wittelsheim scolarisés dans d'autres communes,**
- o **de verser les participations financières à ces communes,**
- o **de prévoir les crédits nécessaires au versement de ces participations,**
- o **d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de demande de participation financière aux communes de résidence des enfants dont la scolarité à Wittelsheim est demandée et de fixer le montant de cette participation à 100 €/enfant/année scolaire.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 09 JUIL. 2018
	Publication - Notification ... 06 JUIL. 2018

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 28 JUIN 2018**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En mairie de Wittelsheim  
Date de la convocation : 22/06/2018**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (24 des points 1 à 9, 10 à 13, 15 à 25  
25 pour le point 14) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, M. Maurice MACK, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Marie FENGER, M. Pierre WILLEMANN, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, M. Pierre FISCHER, Mme Habiba BEN TAHIR (à partir du point 10), M. Fabrice AMADORI, Mme Fabienne BECK (points 1 à 9 et point 14), M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, Mme Élisabeth GRZELAK, M. Claude SADKO, M. Eric METZ.

**Membres absents ayant donné procuration (8 jusqu'au point 9 et 7 à partir du point 10) :**

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Jean-François MANN  
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI  
M. Thierry RAUBER à M. Pierre WILLEMANN  
M. Claude WEISS à M. Pierre FISCHER  
Mme Rose-Marie BECK à M. Maurice MACK  
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER (jusqu'au point 9)  
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT  
M. Olivier BENOIN à M. Olivier HITTER

**Membres absents (2) :**

Fabienne BECK (à partir du point 10, excepté le 14)  
M. Jean-Louis SPAETY

**Point n° 24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Création de trois postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Compte tenu des besoins identifiés par la collectivité pour assurer les missions d'ATSEM au sein des écoles maternelles de la ville, il est proposé de créer trois postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, dont les missions sont les suivantes : assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Les agents concernés assureront une mission de coordination des ATSEM au sein de l'école concernée.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer trois emplois d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (deux postes à 69.68% et un poste à 89.36%) et de supprimer trois emplois d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (deux postes à 69.68% et un poste à 89.36%).



Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Filière : médico-sociale
- Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM
- Grade : ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - ancien effectif budgétaire : 2
  - nouvel effectif budgétaire : 5
- Grade : ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - ancien effectif budgétaire : 11
  - nouvel effectif budgétaire : 8

#### Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art. Les adjoints techniques territoriaux principaux de 1<sup>ère</sup> classe peuvent être chargés de travaux d'organisation et de coordination. Ils peuvent être chargés de l'encadrement d'un groupe d'agents ou participer personnellement à l'exécution des tâches. Compte tenu des besoins identifiés par la collectivité pour assurer les missions du Centre Technique Municipal, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : adjoint technique territoriaux
- Grade : adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - ancien effectif budgétaire : 6
  - nouvel effectif budgétaire : 7
- Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - ancien effectif budgétaire : 14
  - nouvel effectif budgétaire : 13

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget 2018, chapitre 012.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 09 JUIL. 2018
	Publication - Notification ..... 06 JUIL. 2018

Le Maire



*(Signature)*

POUR LE MAIRE  
l'Adjointe déléguée  
Pascale ZIMMERMANN

Pour extrait conforme

Le Maire



*(Signature)*

Yves GOEPFERT